

Organiser une sortie scolaire (séjour court / classe de découvertes)

Finalités et objectifs des sorties scolaires

(Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, BO n°7 du 23 septembre 1999)

<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/som.htm>

Finalités et intérêt des sorties scolaires

« Les sorties scolaires contribuent à **donner du sens aux apprentissages** en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les supports documentaires, papier ou multimédia aussi précieux soient-ils, ne suscitent ni la même émotion, ni les mêmes découvertes. Les sorties concourent ainsi à **faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires** en les confrontant avec la réalité.

Elles illustrent l'intérêt et **la diversité des manières d'apprendre** qui font une part prépondérante à l'activité des élèves sollicités aussi bien sur les plans social, moteur, sensible que cognitif. Elles peuvent être un moyen de **découverte et de maîtrise de l'environnement**. L'approche sensorielle d'un milieu nouveau ou d'un lieu de culture, la rencontre de professionnels, d'artistes ou de créateurs, l'étonnement et le dépassement constituent des sources de questionnement et de comparaison, de stimulation de la curiosité. Le besoin de comprendre et de communiquer s'en trouve activé. **La pratique d'activités physiques et sportives variées** permet d'éprouver ses capacités et de conquérir une plus grande aisance corporelle et une plus grande confiance en soi.

Les sorties scolaires favorisent le décloisonnement des enseignements, non seulement en créant une unité thématique mais aussi en mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour **comprendre une situation complexe ou agir de manière appropriée dans un contexte inconnu**.

Elles tendent à **compenser les inégalités sociales et culturelles** en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté. Un moment de vie collective partagé avec l'ensemble de la classe n'est jamais banal dans l'expérience sociale d'un enfant.

Elles constituent enfin des occasions propices à **l'apprentissage de la vie collective** et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe. Les sorties sont des moments privilégiés pour une communication authentique avec des interlocuteurs variés. Elles favorisent **la mise en œuvre d'attitudes responsables** dans des milieux moins protégés que l'enceinte scolaire. ».

Objectifs généraux d'une sortie scolaire

« Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement **en appui des programmes**.

Elles s'intègrent au **projet d'école et au projet pédagogique** de la classe. Chaque sortie, quelle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissages, souvent pluridisciplinaire, au travers d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être limité. Ainsi la sortie scolaire ne constitue pas seulement un surplus de nature divertissante à la scolarité, même si les conditions du voyage et de la découverte ont souvent, pour de jeunes enfants, une dimension festive.

Dans un projet d'apprentissages, au niveau scolaire considéré, la sortie scolaire peut constituer :

- **une étape initiale**, fondatrice, qui représente un tremplin pour des acquisitions ;
- **un temps fort** dans un domaine d'activités ;
- **l'aboutissement** d'une série d'activités et d'apprentissages permettant de réemployer, de valider et de mettre en situation des acquisitions dans un milieu où elles sont pleinement pertinentes et significatives.

Dans tous les cas, l'accent sera mis sur **les aspects transversaux des apprentissages** :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, du respect de l'autre, de son travail, de l'environnement et du patrimoine ;
- acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...) ;
- recours fréquent à la communication orale : le questionnement, l'expression et l'écoute seront particulièrement sollicités chez les enfants par les nombreuses situations d'échange mises en place dans les activités quotidiennes. »

Les différents types de sorties et leurs procédures

	SORTIE SCOLAIRE RÉGULIÈRE OU OCCASIONNELLE SANS NUITÉE, PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE	SORTIE SCOLAIRE RÉGULIÈRE OU OCCASIONNELLE avec participation financière des familles et/ou dépassant l'horaire habituel de la classe.	SORTIE SCOLAIRE OCCASIONNELLE AVEC NUITÉES
Participation des élèves	Obligatoire	Facultative	Facultative
Parents	Information 2A*	Information et Autorisation 2B*	Information et Autorisation 2C*
Procédures d'autorisations administratives	Autorisation du directeur d'école 1A*	Autorisation du directeur d'école 1B*	- Avis I.E.N, - Avis I.A. d'accueil du département d'accueil 1C* - Autorisation I.A. de Charente Maritime
Délais	Sortie régulière : l'autorisation est délivrée par le directeur d'école en début d'année scolaire ou de trimestre en fonction des dates de programmation des activités. Sortie occasionnelle : l'autorisation est délivrée par écrit par le directeur d'école au moins 3 jours à l'avance.		Le directeur d'école transmet le dossier à l'I.E.N. avant la date prévue : - 5 semaines (sortie dans le département), - 8 semaines (sortie dans un autre département), - 10 semaines (sortie à l'étranger).
Transport	<p>1^{er} cas : le transport est assuré par les transports publics réguliers : aucune procédure n'est à prévoir.</p> <p>2^{ème} cas : le transport est organisé par une collectivité territoriale ou par un centre d'accueil. Dans ce cas, ceux-ci délivreront une attestation de prise en charge qui sera jointe au dossier d'autorisation.</p> <p>3^{ème} cas : l'organisateur, enseignant ou directeur d'école fait appel à une entreprise de transport inscrite au registre préfectoral et répertoriée à l'inspection académique (DEC).</p> <p>Dans ces deux derniers cas, des fiches sont à remplir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moment de la constitution du dossier demande d'autorisation (3a) + annexe 1 et 2* • Au moment du départ (3b) 		

Fiches du dossier du directeur → https://www.intra.ac-poitiers.fr/28795230/0/fiche_documentadministratif/&RH=1192696847494

Cas particuliers : La pratique de certaines activités (voile, natation ...) peut nécessiter une modification des horaires habituels de l'école. Si l'activité est régulière les règles à appliquer sont celles de la première colonne du tableau.

Sortie régulière ou occasionnelle sans nuitée

Personne ressource : directeur

Pôle pédagogique

Mobilisation d'accompagnateurs si besoin, les informer sur leurs rôles

Exploitation en classe

Préparation de la sortie avec les élèves :
questionnement, recherche, hypothèse,

J - 10

Jour J

Pôle administratif

Demande d'autorisation
auprès du directeur

Information des parents

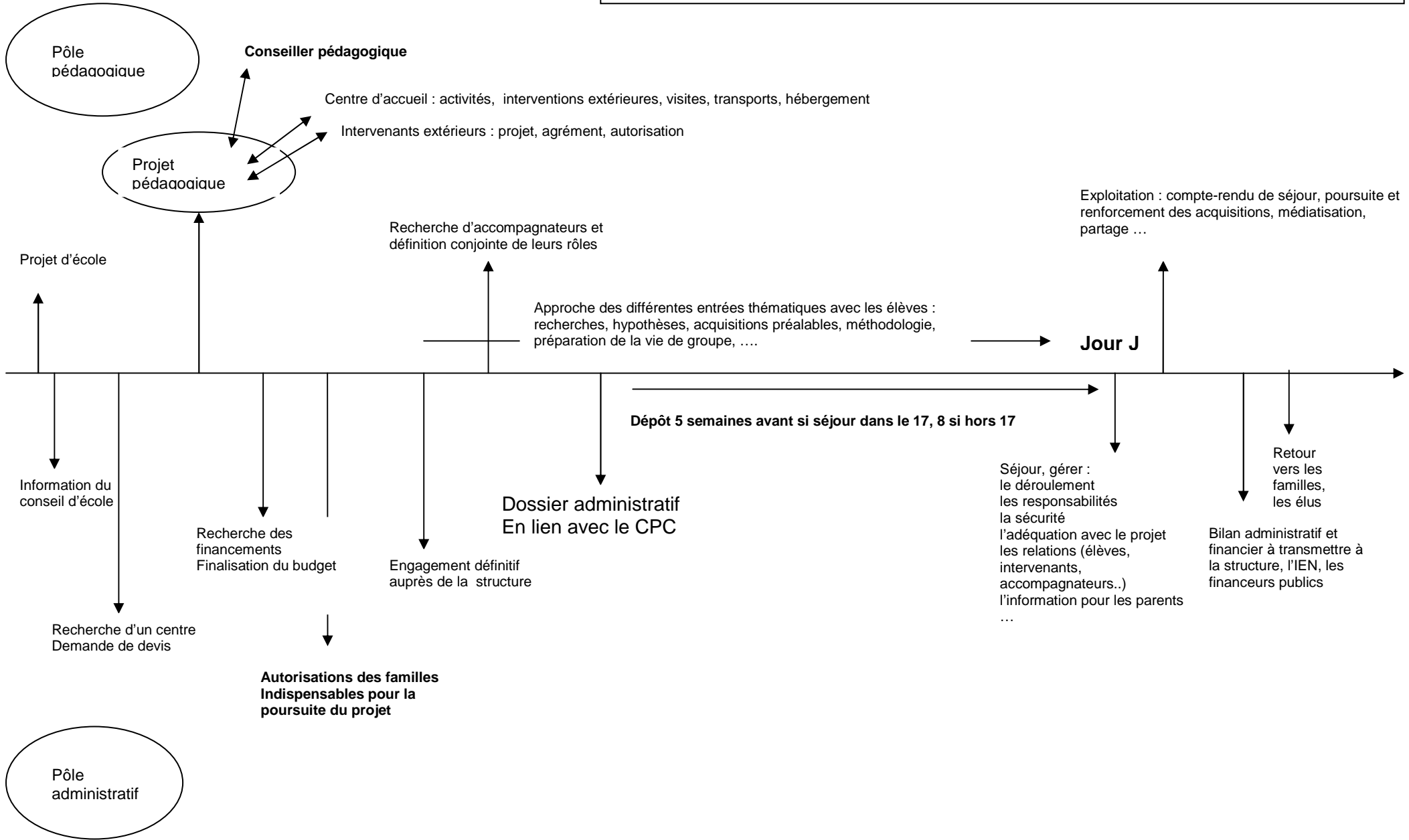
Et si sortie facultative,
autorisation des parents et
assurance des élèves

Si présence prévue avec
intervenants extérieurs
(procédure d'agrément ou
d'autorisation → directeur)

Gérer le déroulement
Sécurité
Responsabilités

Sortie avec nuitée(s)

Personnes ressources : directeur, CPC, CPD, responsable du centre d'accueil



Partir en classe de découvertes (ou en séjour court) ?

Pourquoi ?

Dans le cadre des programmes d'enseignement de l'école primaire et du socle commun de compétences et de connaissances :

Permettre, plus particulièrement, aux élèves :

- d'apprendre différemment dans un contexte particulier
- d'acquérir plus d'autonomie
- de vivre une expérience unique de vie en groupe
- de découvrir un nouvel environnement, d'en comprendre la diversité et la complexité
- d'utiliser, de renforcer, d'acquérir des compétences méthodologiques
- d'affiner des concepts de temps et d'espace
- de découvrir de nouvelles activités physiques et sportives, artistiques, culturelles
- de découvrir l'enseignant sous un autre angle
-

Pour permettre à l'enseignant :

- de découvrir les élèves sous un autre angle
- de constituer un groupe classe plus soudé
- de partager des temps forts avec ses élèves
- de concevoir son enseignement d'une autre façon
- de donner plus facilement du sens à certains apprentissages
- d'évaluer des acquis dans un contexte différent
- ...

Quand partir ?

- à quelle période de la scolarité ? Une classe de découvertes peut se vivre dès la maternelle (séjour court). Il est indispensable de définir une politique d'école afin d'assurer à chacun des élèves la possibilité de partir au moins une fois dans sa scolarité. Ce projet d'école permet d'assurer la cohérence de ces différents séjours (lieu choisi, période, fréquence, classe concernée...)
- à quelle période de l'année ? cela dépend des objectifs que l'on se donne. Partir en début d'année peut permettre de souder un groupe classe, d'installer une dynamique, de servir de tremplin pour de nouvelles acquisitions à venir. Partir plus tard, peut se justifier en fonction de l'activité choisie (ski, voile ...) et du travail de préparation et d'exploitation. Un séjour en fin d'année sera l'aboutissement du travail mené en amont, une phase de réinvestissement.

Où partir ?

Le lieu se détermine en fonction du projet pédagogique et des possibilités financières.

Le projet est-il axé sur la découverte d'un nouveau milieu (montagne, mer, campagne), d'un patrimoine, de nouvelles activités culturelles, artistiques, sportives, d'un nouveau pays (voyage à l'étranger) ?

Les centres laissent plus ou moins de latitude à l'enseignant pour organiser à sa convenance le séjour, cela doit être un élément déterminant dans le choix. La classe de découvertes ne doit pas être une succession de visites sans lien ni cohérence (voir projet).

L'éloignement du centre a un impact très fort sur le coût du séjour au vu des prix du transport.

Chaque académie dispose d'un répertoire recensant les centres du département. (Généralement disponible sur leur site)

Pour combien de temps ?

En fonction de l'âge des élèves, du projet, de l'éloignement, des finances la durée des séjours est très variable. La circulaire « Séjours scolaires courts et classe de découvertes dans le premier degré » BO n°1 du 5 janvier 2005 présente 2 types de séjours :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/2/MENE0402921C.htm>

- **les séjours scolaires courts** (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages ;
- **les classes de découvertes** (1), d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Avec quel projet ?

Le projet pédagogique est la pièce essentielle, il permet, dans le respect des programmes et du socle commun, de :

- définir les attendus en termes d'acquisition
- construire le séjour en fonction de ces attentes
- donner une cohérence au choix des activités, des visites
- fédérer les différents intervenants
- définir précisément le cadre du séjour avec la structure d'accueil
- crédibiliser (si besoin) le séjour auprès des parents, des partenaires financiers, des élus, de l'IEN ...
- prévoir les différents temps (qui ne s'arrêtent pas au séjour lui-même), que fait-on avant, pendant et après ?
- prévoir les évaluations des acquis

La circulaire N°2005-001 DU 5-1-2005 précise :

« En référence aux programmes de l'école primaire, les classes de découvertes peuvent s'organiser autour de **six** dominantes principales :

- éducation physique et sportive ;
- éducation artistique et action culturelle ;
- patrimoine et histoire-géographie ;
- découverte du monde/sciences expérimentales et technologie : nature, environnement, TIC ;
- lecture, écriture, littérature ;
- langues étrangères ou régionales. »

Dès que le centre est choisi, un travail commun avec les permanents doit être mené pour mettre en adéquation le projet et les ressources locales.

Un dossier d'aide pour la construction de ce projet est disponible sur le site de l'inspection académique :

https://www.intra.ac-poitiers.fr/96299247/0/fiche_documentadministratif/&RH=1196694919549

Partir avec qui ?

Au-delà des taux d'encadrement qui fixent le nombre d'accompagnateurs et/ou d'intervenants en fonction du nombre d'élèves, le choix des accompagnateurs est très important, il faut pouvoir s'appuyer sur leurs compétences tout au long du séjour. Leurs tâches peuvent être multiples et variées. Elles demandent à être définies, ensemble, bien en amont du séjour.

Dans la mesure du possible, il est bon d'éviter de solliciter un parent d'un élève de la classe concernée et de privilégier un professionnel de l'animation (personne titulaire du BAFA par exemple).

Quelques centres proposent leur propre équipe d'encadrement de la vie collective, il est indispensable de contacter les personnes pressenties au préalable.

Les intervenants en EPS dans le cadre des sorties scolaires doivent être qualifiés et agréés. Leur nombre dépend de l'activité, de l'âge des enfants et de leur nombre. Informations → https://www.intra.ac-poitiers.fr/64059696/0/fiche_documentadministratif/&RH=1192696847494

L'information et l'implication des familles

Informé, sensibilisé les parents est indispensable et cela dès que le projet est envisagé. Certaines familles peuvent être réticentes, les convaincre de laisser partir leur enfant peut prendre du temps. Sans leur accord, le projet est irréalisable. Vous pouvez solliciter l'aide de collègues (directeur, psychologue scolaire, CPC) ou d'autres parents.

Des parents motivés, dans le cadre d'une association (ou non), peuvent apporter une aide importante. (Organisation de manifestation afin de récolter des fonds, bourse aux vêtements...)

Le financement

« **En aucun cas, un élève ne peut être écarté pour des raisons financières ...** » BO H.S n°7 du 23 septembre 1999

Le budget prévisionnel, effectué au plus tôt, doit permettre d'estimer la faisabilité du projet.

Le poste dépense doit envisager :

- l'hébergement
- le transport
- les déplacements sur place
- les visites
- les activités physiques (encadrement, matériel,...)
- les accompagnateurs
- le matériel pédagogique

Le poste recette tient compte :

- de la participation des collectivités locales (communes, communauté de communes, conseil général ¹)
 - des fonds propres (coopérative scolaire)
 - des aides apportées par l'association de parents d'élèves
 - des soutiens locaux (commerçants, entreprises...)
 - du soutien d'associations (PEP, JPA², autres)
1. Le conseil général de la Charente Maritime aide financièrement les classes découvertes du département, sous certaines conditions et différemment selon le centre choisi. (Un courrier du CG est adressé aux écoles en début d'année pour préciser les modalités)
 2. La JPA (jeunesse au plein air) peut apporter une aide directe aux familles (selon conditions de ressources et de séjour) → www.jpa.asso.fr (rubrique Nos actions/Ecoles/Classes de découverte)

En fonction des différents apports financiers, la participation des familles est fixée, en accord avec l'IEN de la circonscription. Certaines d'entre elles peuvent avoir droit à des aides (CAF, entreprises, CCAS, ...). Un paiement fractionné sur plusieurs mois peut être envisagé.

Les élèves peuvent être associés à cette recherche de fonds. (Courrier, recherche d'adresses, organisation d'opérations diverses...)